



FAC sanction diplôme refusé

Par deprimant75

Bonjour,

J'étais à la fac à une époque où je pensais pas y perdre mon temps.

À l'époque j'ai eu une sanction disciplinaire en juin 2019 dont le verdict m'interdisait de m'inscrire (SURSIS) pendant 2ans à l'université et m'annulait la matière où il y a jugé y avoir eu fraude <https://ibb.co/rxH3wGG> .

J'avais repassé entre temps la matière, et mon bulletin L2 a été validé et tamponné.

Cependant depuis 1 an je demande mon DEUG et je n'ai jamais eu aucune réponse si ce n'est il y a quelques semaines.

Et on m'explique que mon dossier comporte un interdit. En leur répondant ce que je viens de vous dire ils me disent qu'il faut voir avec ma scolarité. Le hic c'est que la scolarité ne répond jamais. Et quant j'ai pu me déplacer, elle m'agresse : en ne m'expliquant rien du tout

Du coup je voulais savoir si l'interdit que le service de délivrance des diplômes m'explique être sur mon dossier est "légal" sachant que dans le verdict ci(joint on en parle pas de ça?

Je me demande si ce n'est pas tout simplement une non mise à jour datant de l'époque où j'étais en instance de l'attente de mon conseil disciplinaire .

Merci